DLP 3 1 - 3 - 92013115

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

GRANDES CULTURES

RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Bulletin n° 167 du 25/03/92

COLZA	**Insectes**	Activité en baisse
	Tableau	Insecticides autorisés
ESCOURGEON	**Mosaïque jaune**	Etude I.N.R.A.
POIS	**Thrips**	Faible vol
	Sitones	Baisse d'activité

COLZA

Stade D1 (boutons accolés encore cachés) à D2, tige dépassant les 30 cm.

Insectes

◇ Situation

Le vol du ***charançon de la tige*** est arrêté par le froid et la pluie. Seuls quelques ***C. quadridens*** (charançon de la tige du chou sont encore capturés. Les ***méligèthes*** ont une faible activité qui pourrait reprendre dès le retour de périodes ensoleillées.

◇ Préconisation

Les cultures ayant atteint le stade "tige 20 cm" ne sont plus sensibles au charançon de la tige.

Le colza est sensible aux méligèthes jusqu'à l'apparition des premières fleurs. Le seuil d'intervention contre cet insecte n'est atteint dans aucun secteur.

Rappel des seuils d'intervention :

1 méligèthe par pied à D1

2-3 méligèthes par pied à D2

Le comptage étant réalisé sur 50 pieds à 50 m des bordures de parcelle.

ESCOURGEON

Stade redressement à épi 1,5 cm.

Mosaïque jaune

◇ Situation

Une étude sur les souches du virus de la ***mosaïque jaune*** de l'orge est en cours à l'INRA de Versailles sur les variétés résistantes à la souche commune de ce virus telles que Express, Gaulois, Rebelle, Mosar....

Si vous repérez des symptômes de mosaïque sur ces variétés, prélevez 4 à 6 plantes atteintes avec leurs racines et les expédier si possible en "colissimo" au plus tard le mercredi à l'adresse suivante :

INRA-Versailles
M. Dj. HARIRI
Station Pathologie Végétale
78026 Versailles cédex

Attention : les symptômes commencent à s'estomper.

P 207

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : J. BOUCHET - CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1989)

08 REIMS 51 10 52 Publication périodique ABONNEMENT ANNUEL 240 F

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43
Fax : 26.87.39.33



POIS

Stade levée à crosse.

Thrips

◇ **Situation**

Dans les cuvettes jaunes situées en parcelles de pois, les captures de *thrips* se poursuivent mais restent faibles (2 à 5 thrips tous les 3 jours). Les comptages sur plantules révèlent des infestations très variables mais, dans la plupart des cas, inférieures au seuil de traitement (100 % de pieds touchés par au moins 1 thrips).

Dans les secteurs de Reims et de Troyes, les populations variaient en moyenne de 3 à 7 thrips sur 25 pieds.

◇ **Préconisation**

Aucun traitement justifié.

Sitones

◇ **Situation**

Grâce aux comptages réalisés en début de semaine, on constate, sur les semis précoces, que 70 à 92 % de pieds sont touchés par les *sitones*. Les captures en cuvette jaune ont été également importantes entre le 18 et le 20 mars.

Mais les conditions météorologiques actuelles freinent fortement leur activité.

◇ **Préconisation**

Il est encore trop tôt pour intervenir. Maintenir une surveillance soignée dès le retour d'un temps doux et ensoleillé et intervenir dès que plusieurs morsures sont observées sur tous les pieds.

BLE

Nouveaux fongicides disponibles

◇ **Situation**

Trois nouvelles triazoles ont reçu une autorisation de vente au comité d'homologation de décembre 1991 et 4 nouvelles spécialités apparaissent sur le marché des fongicides céréales pour cette campagne.

Remarques :

PLANETE R de ICI (carbendazime + hexaconazole) a une extension d'emploi sur la rouille naine de l'orge à 1,5 l/ha.

EVEREST de BASF est un nouveau mélange de matières actives connues : il contient du flusilazole à 160 g/l, du fenpropimorphe à 275 g/l et du tridémorphe à 100 g/l. Il est autorisé à 1 l/ha sur les maladies du feuillage du blé et de l'orge.

Nom spécialité	ERIA	TENERE	TROIKA	GRANIT
Société	Ciba Geigy	La Quinoléïne	Schering	Pepro
Composition	125 g/l carbendazime	37,5 g/l fenbuconazole 62,5 g/l difénoconazole	80 g/l carbendazime 225 g/l fenpropidine	200 g/l bromuconazole 40 g/l fenbuconazole 213 g/l prochloraz
Classement toxicologique	Xn (nocif)	Xn (nocif)	Xn (nocif)	Xn nocif)
Dose	2 l/ha	2 l/ha	1,8l/ha	1,25 l/ha
Usages autorisés	BLE oïdium septorioses rouille brune	BLE oïdium septorioses rouille brune rouille jaune	BLE septorioses rouille brune rouille jaune	BLE oïdium septorioses rouille brune rouille jaune

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A	B2	B3	C1	D1	T20	E	F1	G4
Levée	2 feuilles vraies	3 feuilles vraies	Reprise de végétation	Bouton accolé	Tige à 20 cm	Bouton écarté	1re fleur ouverte	Siliques bosselées

Limaces

Larves de mouche du chou

Altises adultes
morsures pontes

Larves d'altise

Charançons du bourgeon terminal

Pucerons cendrés, pucerons verts

Pucerons cendrés

Gros charançons de la tige

Méligèthes

Charançons des siliques

Larves de Cécidomyies des siliques*

▭ Période d'intervention ☐ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux).

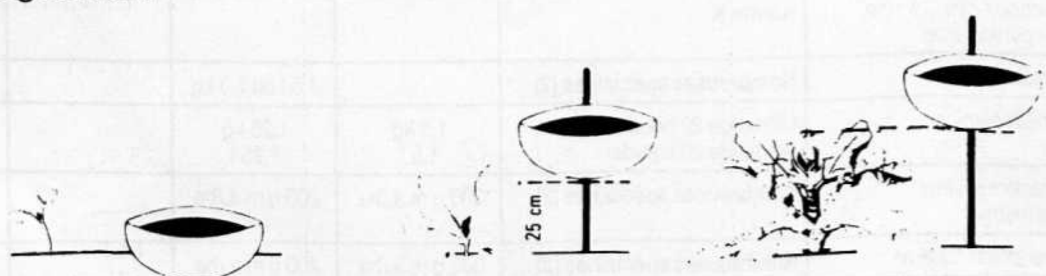
... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve) et adulte), puceron cendré, puceron vert, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P208

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré Puceron vert	— Automne, 1 plante/5 colonisée — De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	— Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence — Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**
  - — appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  - — matières actives :
    - – mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
    - – métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
    - – thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)
    - – bensultap (7,5 kg/ha en plein ou localisé sur la ligne - Malice)
- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal			Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Puceron	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
	450 g m.a./ha					*benfuracarbe*	**Oncol 5 G - Oncol S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran*	**Nombreuses spécialités (2)**				
9 kg	7,5 kg					*carbosulfan*	**Marshalfort**				
12 kg	12 kg	12 kg				*furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg	10 kg					*terbuphos*	**Counter plus**				
	9 kg					*thiofanox*	**Dacamox 5 G - Dacamox 5 S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran - isophenphos*	**Carma**				
	18 kg					*phorate + terbuphos*	**Dispell**				
			0,15 l			*alphaméthrine*	**Fastac**	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l	0,15 l		*bifenthrine*	**Talstar**	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
			0,3 l	0,3 l		*cyfluthrine*	**Baythroïd**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g m.a./ha			*cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super** **Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 20 g m.a./ha	0,25 l	
			0,2 l	0,2 l		*deltaméthrine*	**Décis**	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
						deltaméthrine + endosulfan	**Galion**	0,8 l			
						dialiphos	**Torak**		1,25 l	1,25 l	
			250 g m.a./ha			*endosulfan*	**Nombreuses spécialités (2)**	400 g m.a./ha	250 g m.a./ha	600 g m.a./ha	
			0,75 l			*endosulfan + parathion éthyl*	**Drifène AP** **Ekadrine PE**	1,25 l	0,75 l		
					1,5 l	*endosulfan + thiométon*	**Serk EC**				1,5 l
			0,6 l			*esfenvalérate*	**Sumi alfa**		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l			*fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l		0,2 l	*fluvalinate*	**Mavrik-Mavrik Flo**		0,2 l		0,2 l
					0,3 l	*fluvalinate + thiométon*	**Mavrik B**				0,3 l
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					1,25 l	*lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe*	**Karate K**				
			1,5 l ou 1,5 kg			*malathion*	**Nombreuses spécialités (2)**		1,5 l ou 1,5 kg		
			1,25 kg			*méthidathion*	**Ultracide 20 bouillie** **Ultracide 20 liquide**	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
			200 g m.a./ha			*parathion éthyl et méthyl*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
			200 g m.a./ha			*parathion huileux*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
					1,2 l	*phosalone*	**Zolone Flo-Azofène Flo** **Nombreuses spécialités (2)**		2 l 1.000 g m.a./ha	2,5 l 1.200 g m.a./ha	1,2 l
			0,75 l 0,75 l			*phosalone + parathion méthyl*	**Fortène** **Taxylone**	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
					0,5 kg	*pyrimicarbe*	**Pirimor G - Aphox**				0,5 kg
		0,065 l	0,065 l			*tralométhrine*	**Tracker 108 EC**	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente.
Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 1er janvier 1992

SPV

centre impression limoges